

Conciliation vie privée et vie professionnelle

Autor(en): **Gouillon, Aurélie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **72 (2014)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-823241>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCILIATION VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE

AURÉLIE GOUILLON

Étudiante en cours d'emploi à la HEG Arc
aurelie.gouillon@sta.be.ch

➤ L'auteure, étudiante en emploi en économie d'entreprise, résume le sujet de travail de Bachelor que l'organisation au sein de laquelle elle travaille lui a confié. Elle en précise les tenants et les aboutissants et elle défend l'idée que le débat sur l'organisation du travail en termes de conciliation vie privée - vie professionnelle, est sociétal et ne saurait être circonscrit à la seule sphère familiale.

Mots-clés: conciliation, vie privée-vie professionnelle, temps sociaux, outils, aménagement.

Le canton de Berne en tant qu'employeur peine à retenir et à attirer le personnel. Il fait face à une forte concurrence du fait que Berne est aussi ville fédérale et qu'il a peu de marge de manœuvre pour augmenter les salaires. Il a donc intérêt à développer et valoriser d'autres atouts comme la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. C'est dans ce contexte qu'un mandat m'a été confié dans le cadre de mes études en un travail de Bachelor intitulé: «Analyse et propositions de développement des outils en matière de conciliation entre vie privée et vie professionnelle, sur mandat du Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme, à Berne».

Après une participation à deux événements sur le sujet afin d'en comprendre les contours et une recherche bibliographique, un benchmarking auprès de quatre entreprises et une série de vingt et un entretiens exploratoires ont été effectués auprès des employés du canton. Un sondage complétera l'étude.

Premier postulat: *concilier vie privée et vie professionnelle ne renvoie pas seulement à une question de famille ou d'égalité, mais une question de société qui concerne tout un chacun.* Les références bibliographiques utilisent généralement le terme de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, ce qui s'explique historiquement, car la conciliation concernait les parents, et en particulier les femmes qui souhaitaient conserver une activité professionnelle en parallèle de leurs responsabilités maternelles. Toutefois, d'après les recherches les plus récentes¹ et les entretiens menés dans le cadre de l'étude, il ressort que la conciliation n'est plus une simple question familiale ou d'égalité, mais bien une question de société.

¹ MÉDA, Dominique. VENDRAMIN, Patricia. *Réinventer le travail*. Presses universitaires de France (août 2013). ISBN: 978-2-13-058469-8.

Parmi les collaborateurs interviewés, les plus jeunes (moins de 40 ans) mentionnent qu'ils souhaitent travailler à temps partiel, même sans enfant, afin d'avoir du temps pour des projets personnels, que ce soit pour une formation, une activité artistique ou simplement avoir du temps pour eux. Un salaire à 80 % étant suffisant pour subvenir à leurs besoins, cela les conforte encore dans l'idée de ne pas conserver un plein temps. Les entretiens ont également permis d'échanger avec des pères qui souhaitent travailler à temps partiel afin d'être présents un ou plusieurs jours par semaine auprès de leurs enfants. Dans ce contexte, le canton de Berne a intérêt à poursuivre ses efforts par des mesures concrètes pour valoriser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Cela représente un atout pour renforcer son attractivité en tant qu'employeur non seulement auprès des parents mais également auprès de toute personne aspirant à vivre selon son choix de vie.

Second postulat: la conciliation entre vie privée et vie professionnelle ne s'arrête pas aux questions d'aménagement du temps ou du lieu de travail.

Bien que les conditions de travail aient une place prioritaire dans les mesures favorisant l'équilibre, d'autres aspects influencent la conciliation et doivent être parallèlement considérés. En effet, pour les personnes concernées, la conciliation est un défi en termes de gestion du temps et de l'organisation, mais c'est aussi un challenge personnel afin de trouver son équilibre entre les sphères privées et professionnelles. Ainsi les aspects tels que la personnalité du ou de la supérieur·e, l'ambiance de travail, les modalités de formation continue, les offres dans le domaine de la santé et du bien-être revêtent une dimension importante. À titre d'exemple, pour suivre une formation, il peut être difficile pour un parent de se libérer en dehors des heures de travail; il devra organiser la garde des enfants, sans compter que les moyens peuvent manquer pour financer l'inscription. Ce genre de situation se complique encore pour les familles monoparentales ou pour les personnes qui vivent éloignées de leur famille. Dans ce contexte, la politique de formation s'ouvre à une nouvelle dimension pragmatique qui doit tenir compte de ces facteurs organisationnels, temporels et financiers afin de trouver la solution la plus adaptée.

Piste intéressante: la plage 12h-13h peut être une alternative pour des cours. L'organisation du placement des enfants est déjà assurée et le retour à la maison n'est pas retardé. La définition de concilier – *rendre harmonieux, ce qui était différent, contraire*² – rappelle que cela ne va pas de soit et que cela nécessite gestion du temps, talent organisationnel, collaboration et recherche d'un équilibre personnel. L'employeur doit donc proposer des ressources à l'employé·e sur tous ces points. Les recommandations détaillées et concrètes à l'attention du canton de Berne seront livrées au plus tard à la fin de l'été afin de lui permettre de mieux définir les contours de ses mesures en faveur de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Source d'inspiration. Il y a 10 ans, en 2004, dans une publication en vue d'un colloque de l'Association d'économie politique sur le thème «*De la conciliation emploi-famille à une politique des temps sociaux*» tenu à l'Université du Québec à Montréal, Dominique Méda écrivait: «*Il est extrêmement difficile de donner le statut de question de société, parce*

² Dictionnaire de la langue française. *Le Nouveau Petit Robert*. Mars 1994. ISBN 2-85036-290-5

que, pardonnez-moi, elle reste considérée comme une question de femmes, voire de bonnes femmes. Et c'est bien parce qu'une majorité considère que c'est une question de bonnes femmes que nous ne parvenons pas à en faire un noble objet de débat public.»³

³ TREMBLAY, Diane-Gabrielle. *De la conciliation emploi-famille à une politique des temps sociaux*. Presses de l'Université du Québec. 2004. Etudes d'économie politique. ISBN 2-7605-1385-8

